

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Olivier COURSAULT, Maire de la commune de Froberville.

### **Etaient présents :**

M. Olivier COURSAULT, Maire, M. Daniel HURE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Cédric DUBOCAGE, Maires-Adjoints, Mme Delphine SIMON, Mme Caroline DECULTOT, Mme Christel LETHUILLIER, Mme Patricia FIEVET, M. Gérard LEJEUNE, M. Jonathan COUSTHAM, Mme Hélène MOREL, Conseillers Municipaux

Etait excusé non représenté : M. Didier BOSSUYT

Etait excusé représenté : M. Maurice DUBOSC donne procuration à M. Daniel HURE

### **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Jonathan COUSTHAM est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance en date du 03 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

### **TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, d'augmenter à compter du 1<sup>ER</sup> septembre 2023, le tarif du repas du restaurant scolaire de 3.90 % ce qui porterait le prix du repas à 3,80 € au lieu de 3,66 € pour les primaires et à 3.55 € au lieu de 3.42 % les maternelles. A noter que l'entreprise NEWREST va également augmenter ses tarifs de 3 à 4%

Après discussion et vote (10 pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif du repas du restaurant scolaire et de le porter à 3,80 € pour les primaires et à 3.55 € pour les maternelles à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### **PRIX DE LA GARDERIE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022/2023**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, d'augmenter les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 de 2.80 % soit :

#### **Garderie du matin :**

- 1,85 € au lieu de 1,80 € pour 1h20 pour un enfant inscrit à la journée
- Forfait : 5,55 € au lieu de 5,40 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

#### **Garderie du soir 1h15 :**

- 1,85 € au lieu de 1,80 € pour 1h15 et par jour pour un enfant inscrit à la journée
- Forfait : 5,55 € au lieu de 5,40 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

### Garderie du soir 2h00 :

- 3,70 € au lieu de 3,60 € pour 2h00 pour un enfant inscrit à la semaine
- Forfait : 11.10 € au lieu de 10.80 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

### **PERSONNEL COMMUNAL**

M. Olivier COURSAULT, informe le Conseil Municipal :

- qu'un contrat saisonnier a été signé le 05 juin 2023 pour une durée de 4 mois environ avec Monsieur CHRETIEN Pascal.

- que, suite au départ de Monsieur LECACHEUR Ludovic, Adjoint Technique, Monsieur BALLANDONNE Benoist, adjoint administratif et Garde-Champêtre postule à ce poste. Une décision sera prise après avis du Comité Social Territorial qui se réunit le 14 septembre prochain.

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement du contrat de travail de Madame ROUSSEL Céline, adjoint technique contractuelle pour une année.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat de travail de Madame ROUSSEL Céline d'une année soit du 01 septembre 2023 au 31 août 2024.

### **REGIME INDEMNITAIRE**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de modifier la délibération N°2017-045 en date du 28 novembre 2017 concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel). Ces modifications porteraient sur le versement mensuel au lieu de semestriel et d'ajouter un montant maximum annuels sur le groupe 2 du grade ATSEM de 2 500.00 €.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord sur les modifications d'attribution du RIFSEEP.

### **TICKETS RESTAURANT**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal l'adhésion aux tickets restaurant pour le personnel administratif et technique (service technique) étant donné qu'il ne bénéficie pas de restauration. Deux sociétés ont été contactées : SODEXO et EDENRED.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion aux Tickets restaurant avec la société SODEXO pour un montant de 9€ avec une participation de 60 % de la commune.

### **DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE BOLBEC**

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 9 février 2023 du conseil municipal de la ville de Bolbec demandant l'adhésion de cette dernière à toutes les compétences du SDE
- La délibération du comité syndical du SDE du 21 février 2023 acceptant cette adhésion
- Le projet de statuts du SDE76 modifié en ce sens

CONSIDERANT :

- Que la commune de Bolbec ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76
- Que l'adhésion de cette commune n'est possible qu'avec l'accord du comité syndical du SDE et de ses communes et établissements adhérents dans les conditions de majorité requises
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise
- Que chaque adhérent du SDE dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification

par le SDE76 de sa délibération, pour se prononcer à son tour sur l'adhésion de la ville de Bolbec

- Qu'à défaut de délibération dans ce délai la décision de l'adhérents est réputée DEFAVORABLE
- Que la commune de Bolbec souhaite adhérer pour la totalité de son territoire
- Que la commune de Bolbec souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, ainsi que la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique
- Que la commune transfère le produit de la Contribution au Service Public de l'Energie (TCCFE) à partir de son adhésion au SDE, avec un effet fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2024

#### PROPOSITION :

Le projet d'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76 est présenté au Conseil Municipal, il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76
- De refuser l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76

#### DECISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Bolbec au SDE76.

### **DM**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

En section de Fonctionnement : en dépenses au 023/023 : - 13 664.00 €

en recettes au 777/042 : - 13664.00 €

En section d'Investissement : en recettes au 021/021 : - 13 664.00 €

au 2804181/040 : + 13 664.00 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour cette Décision Modificative.

### **ACHAT DEFIBRILLATEUR**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal l'achat d'un défibrillateur pour un montant de 1 770.30 € TTC

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un défibrillateur et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département

### **ADICO**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de renouveler l'abonnement avec ADICO pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour un montant de 648.00 € HT.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que la convention avec ADICO pour le RGPD.

### **CAP PETITE ENFANCE EN ALTERNANCE**

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, en mairie, une demande de candidature d'un jeune de Froberville pour préparer un CAP Petite enfance en contrat d'apprentissage en 2 ans.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage en 2 ans pour préparer un CAP Petite Enfance.

## **LOYERS EPICERIE BAR TABAC**

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que des retards de paiement de loyers de l'épicerie bar tabac ont été signalés par la trésorerie. Celle-ci gère le dossier par courriers et avec l'aide d'un huissier.

## **CONSEIL D'ECOLE**

M. Cédric DUBOCAGE, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que lors du conseil d'école en date du 19 juin dernier, il a été annoncé 102 élèves à la prochaine rentrée scolaire.

En cas de grève du personnel communal travaillant à l'école, il a été décidé de ne pas assurer le service de restauration scolaire.

## **DEMANDE DES PT'MOUSSES**

M. Cédric DUBOCAGE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'association « les pt'mousses » a demandé une participation de la commune pour le spectacle de septembre prochain.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de demander plus de renseignements avant de prendre une décision.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20H20.